



TEXTES ADOPTÉS

Édition provisoire

P8_TA-PROV(2016)0382

Situation en Syrie

Résolution du Parlement européen du 6 octobre 2016 sur la Syrie (2016/2894(RSP))

Le Parlement européen,

- vu l'article 123, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que les hostilités se sont intensifiées en Syrie, en particulier à Alep, qui a subi de violents bombardements aériens, dont certains visaient des infrastructures médicales; que la situation a rapidement et dramatiquement dégénéré, malgré les efforts entrepris par la communauté internationale en vue de faire cesser les hostilités;
- B. considérant que l'Union européenne est l'un des principaux fournisseurs de l'aide humanitaire destinée aux populations qui fuient la violence et la destruction sans précédent qui sévissent en Syrie; que le manque d'unité internationale compromet les perspectives d'une solution négociée à la guerre en Syrie;
- C. considérant que l'Union européenne doit poursuivre ses efforts et assumer, collectivement, par l'intermédiaire de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission, un rôle de médiation plus important en faveur d'un accord de paix en Syrie;
- 1. condamne fermement toutes les attaques prenant pour cible des civils et des infrastructures civiles, le maintien des différents sièges en Syrie et l'impossibilité d'acheminer l'aide humanitaire vers la population syrienne qui en a besoin; exprime son inquiétude la plus vive face à la souffrance humaine qui accable les zones assiégées d'Alep et de Syrie, où un grand nombre de femmes et d'enfants n'ont pas accès à l'aide humanitaire de base et ont désespérément besoin de nourriture, d'eau potable et de matériel médical;
- 2. déplore vivement et condamne sans ambiguïté les récentes attaques menées contre un convoi humanitaire et un entrepôt du Croissant-Rouge près d'Alep, qu'il qualifie de violations graves et inquiétantes du droit humanitaire international et de possible crimes de guerre; rend hommage aux travailleurs humanitaires décédés en tentant de venir en aide à la population d'Alep et de Syrie et présente ses plus sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes; demande que les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité soient sommés de rendre des comptes;

3. appelle toutes les parties au conflit, et plus particulièrement la Russie et le régime de Bachar Al-Assad, à cesser toutes les attaques prenant pour cible des civils et des infrastructures civiles, notamment les infrastructures de distribution d'eau et d'électricité, et à prendre des mesures crédibles et immédiates pour faire cesser les hostilités, lever tous les sièges en cours et permettre un accès rapide, sûr et sans entrave des organisations humanitaires aux populations démunies;
4. salue l'initiative humanitaire d'urgence de l'Union européenne en faveur d'Alep, qui permet non seulement de mobiliser des fonds pour les besoins humanitaires urgents, mais aussi d'assurer l'évacuation médicale des personnes blessées et malades d'Alep-Est, et plus particulièrement des femmes, des enfants et des personnes âgées; prie instamment toutes les parties de fournir d'urgence les autorisations nécessaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire et les évacuations médicales;
5. invite instamment tous les participants du Groupe international d'appui pour la Syrie à reprendre les négociations en vue d'instaurer une trêve solide et à intensifier les efforts pour un règlement politique durable de la situation en Syrie; soutient pleinement les efforts déployés à cet égard par l'envoyé spécial des Nations unies en Syrie, Staffan de Mistura;
6. demande à la HR/VP de redoubler d'efforts en vue de mettre en place une stratégie commune de l'Union en Syrie, qui viserait à faciliter le règlement politique de la situation en Syrie et inclurait des instruments de contrôle et d'application permettant de renforcer le respect des accords et des obligations contractés au sein du Groupe international d'appui pour la Syrie;
7. charge son Président de transmettre la présente résolution à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-présidente de la Commission, au Conseil, à la Commission, aux gouvernements et aux parlements des États membres, à l'Organisation des Nations unies, aux membres du Groupe international d'appui pour la Syrie, ainsi qu'à toutes les parties impliquées dans le conflit en Syrie.